



Un établissement public  
au cœur de la ressource

## BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE

Tél : 04.42.56.64.86

Mail : contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le

07 FEV. 2022

A

Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Affectation des résultats budgétaires 2021 au BP 2022	N° 03/22	31/01/2022

Fait à Istres le

07 FEV. 2022

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN

### ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

(Tampon-dateur de la Sous-Préfecture)

07 FEV. 2022

Courrier arrivé

**Objet de la délibération : Affectation des résultats budgétaires 2021 au BP 2022**

L'an deux mille vingt-deux  
et le trente et un janvier  
le Comité Syndical du Syndicat Mixte  
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau  
régulièrement convoqué s'est réuni,  
en nombre prescrit par la loi  
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

**Étaient présents :**

➤ Membres à voix délibérative :

*Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Xavier DUFOUR, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Patrick LAMBERT, M. André MANELLI, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER, M. Yves WIGT.*

➤ Membres à voix consultative :

*Monsieur Jean-Louis PLAZY*

➤ Procuration :

*Monsieur Jean-Pierre FRICKER à Madame Céline TRAMONTIN*

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 17
Procuration : 1
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 18

**Secrétaire de séance :** Alexandre COUTURIER

**Rapporteur :** Mme Céline TRAMONTIN

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'instruction M14,

Monsieur le Trésorier Principal a transmis le compte de gestion de l'exercice 2021 au Syndicat Mixte.

Ce compte de gestion reflète la situation du Compte Administratif 2021.

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la nécessité d'affecter les résultats de l'exercice précédent à l'exercice suivant.

Le résultat de la section d'investissement du budget constaté à la clôture de l'exercice 2021 se solde par un excédent de **38 010.66 €**.

Par ailleurs, l'excédent de la section de fonctionnement du budget 2021 est de **301 514.76 €**.

### Le Comité :

**OUI** l'exposé de Mme la Présidente,

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE** des membres présents,

**AFFECTE** comme suit au budget 2022, les résultats de fonctionnement et d'investissement constatés à la clôture de l'exercice 2021 :

<b>Affectation des résultats 2021 au BP 2022</b>	
<b>Section de fonctionnement :</b> <i>Recettes Compte 002 « Excédent de fonctionnement 2021 »</i>	<b>301 514.76 €</b>
<b>Section d'investissement :</b> <i>Recettes : Compte 001 « excédent d'investissement 2021 »</i>	<b>38 010.66 €</b>
<i>Recettes : Reste à réaliser 2021 :</i> <i>13 - Subventions d'Investissement (Agence de l'Eau, Région, Département, Etat)</i>	<b>14 000.00 €</b>
<b>Section d'investissement :</b> <i>Dépenses : Reste à réaliser 2021 :</i> <i>21 – Immobilisations corporelles</i>	<b>18 939.00 €</b>

**AINSI** fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du SYMCRAU,**

**Céline TRAMONTIN**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.